



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 32593

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'opportunité de réaliser un quai de déchargement à Saint-Louis, port d'éclatement pour le sud de La Réunion. Le transport de certaines marchandises depuis le nord ou l'ouest, comme le charbon (avec un besoin de 600 000 tonnes nécessaires à la centrale thermique de Saint-Louis) ou le sucre, pourrait à lui seul justifier cette réalisation. Des activités directes et industrielles seraient également engendrées telles que le fret, le stockage de matières premières, les douanes, la police... Par ailleurs, en raison de l'augmentation annuelle moyenne du trafic d'environ 4 % (3,5 millions de tonnes de marchandises ont été débarquées en 2003), le port de la rivière des galets sera, malgré les aménagements prévus, à saturation à l'horizon 2015. Ainsi, un quai de déchargement à Saint-Louis pourrait contribuer à améliorer la compétitivité globale de La Réunion, face aux pays de la zone, en diversifiant l'offre : cet outil sera donc un outil complémentaire et non concurrent à Port-Réunion. L'existence d'une infrastructure portuaire présenterait un intérêt économique important, en consolidant des activités existantes dans les zones proches (aéroport de Pierrefonds) et en créant de nouvelles activités liées à l'export et aux services. Enfin, ce projet permettrait de diminuer le trafic routier de transport de marchandises, dans une zone connue pour ses embouteillages quotidiens. En conséquence, il souhaiterait connaître la position et les mesures que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Des investissements majeurs ont été réalisés sur Port Réunion, notamment des aménagements d'un montant de 100 millions d'euros sur le port Est. Ils doivent être rentabilisés et les nouveaux projets de développement portuaire sur l'île doivent en tenir compte et être définis en complémentarité avec eux, afin de garantir la compétitivité économique de l'ensemble. La réalisation à Saint-Louis d'un projet de la dimension évoquée nécessite une expertise approfondie, car la réalisation d'infrastructures portuaires peut nécessiter des investissements lourds, en particulier pour des ouvrages de protection. Les dépenses structurelles liées à l'entretien et aux activités de pilotage, de remorquage devront également être appréciées. Le conseil régional de la Réunion a lancé en 2007 une étude de faisabilité du transbordement sur l'île à laquelle les services de l'État sont associés. Les conclusions de cette étude seront de nature à éclairer utilement la rentabilité socio-économique et l'impact environnemental que pourrait présenter la réalisation à Saint-Louis d'un quai de déchargement permettant d'accueillir des trafics provenant du nord ou de l'ouest de l'île de La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32593

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8766

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3894